



NOTE AUX ELEVES LYCEENS INTERNES

1 - L'internat est fermé le week-end. Il ouvre le dimanche à 19 h. **Le service restauration n'est pas assuré le dimanche soir.**

2 - **Le jeudi 01 Septembre 2022**, vous serez accueilli(e) à l'internat **entre 09h00 et 13h00** (prévoir 1 h de disponibilité), le service de restauration fonctionnera dès le midi. L'accueil se fera par le 1 rue Mirabeau.

Il est indispensable de prévoir :

- 1 oreiller, 1 protège-matelas (0.90 cm), 1 couette pour un lit de 1.90 x 0.90 (à privilégier plutôt que draps et couvertures),
- 1 lampe de bureau et 1 câble informatique pour connexion au réseau (RJ45).
- 1 torchon pour la vaisselle des kitchenettes.

Attention ! Rappel sur l'utilisation des différents appareils dans le règlement d'internat. **Il est formellement interdit de connecter à la prise réseau du matériel autre qu'un ordinateur (pas de borne WIFI, etc...).**

RAPPEL : se reporter au règlement intérieur second cycle de l'internat.

Vous recevrez une carte gratuite qui vous permettra d'avoir accès aux chambres et à l'internat.

Toute sortie après 19h30 implique une **demande écrite** des parents pour les élèves mineurs, ou de l'élève majeur (**24h avant la sortie, au plus tard**) et nécessite une **autorisation des C.P.E.** Aucune demande de rentrée tardive ne doit excéder 22h30. Au-delà, il convient de passer la nuit chez son correspondant.

3 - État des lieux

Il sera établi à votre arrivée puis à votre départ. Toute dégradation constatée vous sera facturée.

4 - Horaires de la restauration.

- Petit déjeuner : de 6 h 30 à 7 h 45
- Déjeuner : de 11 h 30 à 13 h 30
- Dîner : de 18 h 15 à 19 h 30

5 - Les cartes d'accès sont **personnelles** et ne doivent pas être prêtées ou données. Elles vous seront délivrées gratuitement le jour de la rentrée, pour la durée de votre scolarité au Lycée Chateaubriand. En cas de perte ou de détérioration des cartes d'internat ou de restauration, vous devrez en racheter une nouvelle (coût 4 €). **L'accès au restaurant est impossible sans cette carte.**

6 - Tarifs d'internat, Modalités de paiement :

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire **par le Conseil Régional de Bretagne** selon les tranches tarifaires (voir les plaquettes d'information diffusées par le Conseil Régional et les tarifs présents sur le site du lycée).

Le forfait annuel estimatif est calculé sur la base des tarifs journaliers régionaux et des jours d'ouverture de l'internat (163 jours pour 2022) ils sont payables par trimestre : janvier-mars, avril-juin et septembre-décembre. Le nombre de jours d'ouverture (septembre 2022 à juillet 2023) est susceptible d'être modifié selon le calendrier arrêté à la rentrée début septembre. Un nouveau tarif intégrant ce calcul vous sera diffusé dans la même période.

Inscription obligatoire pour déterminer votre tranche tarifaire sur le site bretagne.bzh/dansmonlycee.

Vous pouvez choisir le **prélèvement automatique** ou le **paiement à réception de la facture trimestrielle**.

Pour le prélèvement automatique

Les coûts des trimestres scolaires seront divisés en trois tiers et prélevés chaque mois à partir du 5 octobre 2022 jusqu'au 5 juin 2023.

Il vous suffit de remplir le document ci-joint et de le remettre à l'intendance en y joignant **obligatoirement un relevé d'identité bancaire d'un compte courant (impossible sur les livrets d'épargne).**

Le mandat de prélèvement vous sera envoyé dans le courant du mois de juillet et sera **à nous retourner signé pour le 26 août 2022 dernier délai.**

Aux familles bénéficiaires d'une bourse nationale.

Dès réception de la notification (courant octobre), **les frais d'hébergement y seront directement déduits.**

Important : En raison d'une situation financière difficile, vous pouvez appeler le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (fonds sociaux, caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier.